

## **2 - CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES**

### **2-10 - CAHIER DES CHARGES BIEN-ÊTRE**

#### **Préambule**

Les prestations touristiques de Remise en forme "Bien-être" comportent des soins de balnéothérapie, des soins de thalassothérapie et des soins dans un Institut ou SPA (Santé Per Aqua).

Les structures peuvent prétendre à la labellisation Tourisme & Handicap lorsque la prestation "Bien-être" s'inscrit dans une prestation touristique globale et dans un espace dédié et encadré à l'exception des cures thermales prescrites par un médecin.

Un établissement qui propose, en plus des cures thermales, des soins de remise en forme "Bien-être" doit le faire de manière clairement identifiée (espaces dédiés) et dans un espace séparé pour éviter toute confusion pour la clientèle touristique.

Etablissements concernés :

- Centre de balnéothérapie et de soins
- Centre de thalassothérapie
- Centre thermo-ludique
- Institut de Bien-être et SPA

# 1 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

## Activités de remise en forme "Bien-être"

### 1-2 L'accueil du public

*En complément des Caractéristiques générales : Les prestations d'accueil et services*



**Pour les soins du visage et du corps, mise à disposition d'un descriptif des différentes prestations proposées avec des illustrations par catégorie de soins.**

**Pour les Hammam et Sauna, un affichage ou un document précise les conditions d'utilisation (étapes d'utilisation) et les contre-indications.**



**Pour les prestations non accompagnées, mise à disposition d'un plan des installations et un descriptif des activités.**

**Ces documents sont en caractères agrandis.**



**Les informations sont à donner oralement** ou avec un enregistrement pour les personnes déficientes visuelles.



**Le personnel doit être identifiable facilement avec une tenue repérable (code vestimentaire en couleurs contrastées).**



**Accueil des chiens guides : « Proposer un espace où le chien guide peut rester le temps de la prestation ».** Leur présence présente des risques sanitaires.



**Le site met à disposition un fauteuil roulant.**

### 1-5 Cheminements intérieurs

*En complément des Caractéristiques générales : L'accès au cadre bâti*



**Proposer (vente ou prêts) des chaussettes ou/et claquettes adaptées pour éviter les chutes sur un sol qui peut être humide.**

### 1-6 La sécurité

*En complément des Caractéristiques générales : Les prestations d'accueil et services*



**Veiller à ce que Hammam, Sauna et sas ne soient pas fermés à clé.**

## 2 - CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES

### 2.10 - Activités de remise en forme "Bien-être"

#### Les vestiaires

*Cheminements intérieurs et portes : voir L'accès au cadre bâti*



**Au moins un vestiaire (ou cabine de déshabillage) doit être aménagé et accessible.**



**Les vestiaires devront comporter un système facilement repérable permettant aux personnes déficientes visuelles d'identifier le casier initialement choisi.**

La zone d'assise, les patères, la barre d'appui et le verrou de fermeture doivent être contrastés en couleur.



**La cabine de déshabillage adaptée doit mesurer au minimum 1,50 m de largeur sur 2,00 m de profondeur ou proposer une pièce alternative avec mobilier adapté.** La zone d'assise peut permettre à une personne de se changer en position couchée.

**La zone d'assise doit offrir un confort d'usage et assurer une stabilité suffisante et sa hauteur doit être comprise entre 0,45 m et 0,50 m.**

**Dans la cabine de déshabillage des barres d'appui horizontales sont indispensables et doivent être positionnées à une hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m du sol.**

S'il existe des patères, l'une d'elles est à une hauteur inférieure à 1,30 m.

#### Les douches

*Cheminements intérieurs et portes : voir L'accès au cadre bâti*



**Au moins une douche doit être aménagée et accessible.**



**La douche doit être de plain-pied, à l'italienne ou avec un receveur extra plat.**

**Une zone d'assise fixe ou mobile comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol doit être prévue (ou, à défaut, un siège en s'assurant qu'il ne glisse pas).**

**La zone d'assise doit offrir un confort d'usage et assurer une stabilité suffisante.**

**Au moins une barre d'appui horizontale doit être placée entre 0,70 m et 0,80 m.**

**L'ancrage de la douchette doit être positionné au maximum à 1,30 m du sol au besoin avec un support mural.**

**La hauteur de préhension de la robinetterie doit être au maximum de 1,30 m depuis le sol.**

**Dans les salles, lorsque des soins nécessitent l'utilisation d'une douche, celle-ci doit être aménagée et accessible.**

## Espace pour pause boissons



Si cette prestation est en self service, un mode d'utilisation est affiché. Il est en caractères agrandis pour les personnes malvoyantes.



Un espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) pour fauteuil roulant doit exister devant l'installation.

La hauteur de préhension doit être inférieure à 1,30 m.

## Prestations proposées

- 1 - Salle de soins et Douches sur table de massages
- 2 - Salles de détente, relaxation et solarium
- 3 - Cabines Sauna (chaleur sèche)
- 4 - Hammam (bain de vapeur)
- 5 - Bains bouillonnants dans baignoire à remous
- 6 - Bains bouillonnants en bassin Geysers
- 7 - Bassins eau chaude, eau froide, musique dans l'eau, nage à contre-courant, bain à remous

## Aide technique



Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir être mises à l'eau et retirées du ou des bassins accessibles par les moyens propres de l'établissement. La mise à l'eau des personnes peut s'effectuer par :

- Un portique fixe ou mobile ou une installation analogue ;
- Un plan incliné ou des marches pénétrant dans l'eau avec main courante ou toute autre méthode comportant ou non l'intervention du personnel.

## Aide humaine



Les personnels chargés des soins doivent être sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Au moins un praticien doit avoir suivi une formation d'aide à la manipulation et psychologique.

Nécessité d'être accompagné sur le site pour les personnes déficientes mentales.

## **1- Salle de soins et Douches sur table de massages**

*Cheminements intérieurs et portes : voir L'accès au cadre bâti*



**Au moins une salle de soins Personnes à mobilité réduite - PMR - avec une douche adaptée si le soin le nécessite** (gommage par exemple). La salle de soins pouvant servir de vestiaire.



**La salle de soins PMR doit être équipée d'une table de massage avec commande électrique du réglage de la hauteur.**

Au moins une salle de 12 m<sup>2</sup> minimum pour une table de massage et **un espace de manœuvre avec possibilité de ½ tour de 1,50 m diamètre sur un côté de la table.**

Les douches à jets sont à éviter pour les personnes déficientes motrices.



**Absence d'obstacle à hauteur du visage.**

Le mobilier est de couleur contrastée.

## **2- Salles de détente, relaxation et solarium**

*Cheminements intérieurs et portes : voir L'accès au cadre bâti*



**Au moins un transat est à une hauteur comprise entre 0,45 m et 0,50 m.**



**Si une musique est diffusée dans la salle, proposer un système individuel** (MP3 par exemple).



**Si présence de fenêtre, possibilité de gérer la lumière du jour.**

**Absence d'obstacle à hauteur du visage.**

Le mobilier est de couleur contrastée.

## **3- Cabines Sauna (chaleur sèche)**

*Cheminements intérieurs et portes : voir L'accès au cadre bâti*



**Une aide humaine est nécessaire pour le rangement du fauteuil roulant.**

**Une banquette à une hauteur comprise entre 0,45 m et 0,50 m permet le transfert depuis un fauteuil roulant.**

**Une douche adaptée se situe à proximité de la cabine sauna.**



**Les informations d'utilisation sont données par le personnel du site.**



**Les informations d'utilisation sont données par affichage ou un document à disposition en caractères agrandis pour les personnes malvoyantes.**



#### **Absence d'obstacle à hauteur du visage.**

**Si une porte comporte une partie vitrée importante elle doit pouvoir être repérée par les personnes malvoyantes de toutes tailles et ne pas créer de gêne visuelle.** Pour la rendre visuellement détectable, installer, sur toute sa largeur, une bande d'une couleur contrastante (1,60 m du sol et une seconde à 1,10 m du sol) rendant la surface encore plus facilement détectable.

S'il existe un système permettant de contrôler la durée de la prestation il est complété par un signal sonore d'alerte.

### **4- Hammam (bain de vapeur)**

*Cheminements intérieurs et portes : voir L'accès au cadre bâti*



**Une aide humaine est nécessaire pour le rangement du fauteuil roulant.**

**Une banquette à une hauteur comprise entre 0,45 m et 0,50 m permet le transfert depuis un fauteuil roulant.**



**Les informations d'utilisation sont données par le personnel du site.**



**Les informations d'utilisation sont données par affichage ou un document à disposition en caractères agrandis pour les personnes malvoyantes.**



**Absence d'obstacle à hauteur du visage.**

S'il existe un système permettant de contrôler la durée de la prestation, il est complété par un signal sonore d'alerte.

### **5- Bains bouillonnants dans baignoire à remous**

*Cheminements intérieurs et portes : voir L'accès au cadre bâti*



**Au moins, une salle de soins possède une douche adaptée si le soin le nécessite.**

**Présence d'un dispositif pour le transfert selon l'équipement (tablette, système de mise à l'eau, ...).**



**Absence d'obstacle à hauteur du visage.**

Le mobilier est de couleur contrastée.

### **6- Bains bouillonnants en bassin Geysers**

*Cheminements intérieurs et portes : voir L'accès au cadre bâti*



**Selon l'équipement un dispositif pour le transfert est proposé (système de mise à l'eau, marches avec mains courantes, plan incliné...).**



**Absence d'obstacle à hauteur du visage.**

La zone d'assise est de couleur contrastée.

## **7- Bassins eau chaude, eau froide, musique dans l'eau, nage à contre-courant, bain à remous**

*Cheminements intérieurs et portes : voir L'accès au cadre bâti*



Les cheminements d'accès doivent être accessibles et une aide à la mise à l'eau est proposée.



Présence de pictogrammes pour indiquer les bassins d'eau chaude et d'eau froide.



Présence d'une barre de maintien dans le bain à remous.

### **Accès aux bassins**

#### **Les pédiluves**



Ils doivent être précédés d'une bande contrastée en relief et en couleur et être équipés d'une main courante facilement préhensible qui commence au niveau de la bande contrastée en relief et en couleur. L'installation d'une main courante de chaque côté du pédiluve disposée à une hauteur de 0,90 m est plus confortable.



La pente du pédiluve ne doit pas dépasser 8 %. L'eau ralentit le fauteuil roulant et demande un effort supplémentaire.

#### **Les marches dans l'eau**



Elles doivent être précédées d'une bande contrastée en relief et en couleur, leur nez de marche de couleur contrastée.

Une main courante facilement préhensible et de couleur contrastée par rapport au mur ou à l'environnement commence avant la première marche, et s'arrête au-delà de la dernière marche dans l'eau.

La première et la dernière contremarche dans l'eau sont de couleur contrastée. *Pour les équipements existants, les nez de marche contrastés et la présence de la main courante peuvent compenser l'absence de repérage de la première et de la dernière contremarche dans l'eau.*

#### **Les prestations accessibles**



Le pourcentage de prestations accessibles est d'au moins 60 % par rapport aux différentes prestations proposées : grand bassin intérieur et extérieur, petits bassins, Sauna, soins, etc.